

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

## COMMUNIQUÉ

### DÉLIBÉRATIONS DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### **Bilan 2019 et actions 2020 du programme de contrôle médical du RUAMM et de l'aide médicale**

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté deux projets de délibération du Congrès relatifs aux actions du contrôle médical du RUAMM (régime unifié d'assurance maladie-maternité) et de l'aide médicale par le service unifié du contrôle médical (CMU). Le premier dresse le rapport d'activité de l'année 2019, le second présente le programme mis en œuvre pour l'année 2020.**

Afin de contribuer à la mise en œuvre des mesures de maîtrise des dépenses de santé, le service du contrôle médical du RUAMM et de l'aide médicale est chargé, pour le compte de la CAFAT et des provinces, d'exercer des actions de contrôle permettant notamment d'éviter les actes, hospitalisations et prescriptions sans utilité médicale, et de lutter contre la fraude.

L'ensemble des actions du CMU fait l'objet d'un programme territorial annuel de contrôle dont les modalités de préparation, d'approbation, de mise en application, et d'évaluation sont précisées par délibération du Congrès.

**Le rapport d'activité 2019** montre que le CMU a renforcé ses actions grâce notamment au recrutement d'un infirmier conseil et à la désignation d'un médecin conseil en charge de la mise en place d'une cellule contentieuse et de lutte contre la fraude. Le CMU a également organisé des actions d'accompagnement des nouveaux professionnels de santé, ciblées essentiellement sur la longue maladie.

L'ensemble des contrôles effectués a permis :

- d'éviter des dépenses pharmaceutiques ou de matériels médicaux pour un montant d'environ 44 millions de francs,
- de s'assurer de la justification de certaines prises en charge en longue maladie (prescriptions, actes exceptionnels soumis à entente préalable, etc),
- de détecter d'éventuelles pratiques professionnelles anormales (récupération d'indus pour un montant total de 2,5 millions de francs, d'autres dossiers étant en cours),
- de vérifier la facturation des séjours hospitaliers en clinique et du service de radiothérapie du CHT et ainsi d'éviter près de 6,7 millions de francs de dépenses.

**Pour l'année 2020**, le CMU poursuit ses actions et se concentre sur les dépenses pharmaceutiques, la longue maladie, l'activité des professionnels de santé, l'hospitalisation publique et privée et l'accompagnement des professionnels de santé. Un focus particulier est prévu sur la mise en place d'une procédure de contrôle des arrêts de travail et l'accompagnement des médecins de dispensaires

pour améliorer leurs pratiques médico-administratives. Le montant prévisionnel des dépenses qui pourront être évitées est estimé à 288 millions de francs.

\* \*  
\*